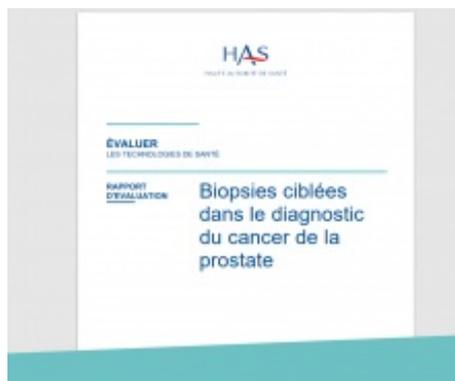


## DIAGNOSTIC ET TRAITEMENTS

# Biopsies ciblées dans le diagnostic du cancer de la prostate – Rapport d'évaluation de la Haute Autorité de Santé



**L'article de la Haute Autorité de Santé évalue les biopsies ciblées dans le diagnostic du cancer de la prostate, exposant les avantages et les limites de cette approche.**

**Objectifs de l'évaluation :** L'objectif de ce travail était d'évaluer la capacité des biopsies ciblées à détecter un cancer de la prostate (cliniquement significatif et non cliniquement significatif) chez les patients avec une suspicion de cancer de la prostate établie sur la base d'un toucher rectal anormal et/ou des valeurs du marqueur sérique PSA anormales ou avec des facteurs de risques familiaux ou liés à l'origine ethnique (africaine en particulier), dans les deux indications mentionnées ci-dessous :

- 1 Candidats à une première série de biopsies ;
- 2 Candidats à des biopsies répétées (en cas de suspicion persistante de cancer de la prostate après une première série de biopsies négatives) avec lésions suspectes visibles à l'IRM-mp (PIRADS  $\geq$  3).

*Deux stratégies diagnostiques ont ainsi été comparées :*

- 1 Biopsies ciblées vs biopsies systématisées ;
- 2 Biopsies ciblées associées aux biopsies systématisées vs biopsies systématisées seules.

Ce travail a été mené en vue de l'inscription des biopsies ciblées à la classification commune des actes médicaux (CCAM) et sa prise en charge par le système national d'Assurance maladie en France.

> **PLUS D'INFORMATIONS**

*Dernière mise à jour le 11 janvier 2024*